



MAIRIE DE SAINT-PATHUS
Rue Saint-Antoine
77178 SAINT-PATHUS
Téléphone : 01 60 01 01 73
Télécopie : 01 60 01 58 29

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 AVRIL 2007

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 13 avril 2007, le Conseil Municipal a été convié à une nouvelle réunion le 19 avril 2007.

L'an deux mille sept, le dix neuf avril à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur STEPHAN.

Etaient présents :

M. STEPHAN, M. JOURNET, Mme THOUVENIN, M. BOULARAND, Mme ALEXIS, M. GIRIER-DUFOURNIER, Mme ARBI, M. VAN HAVERMAET, M. BONNERAVE, M. MILLOUR.

Absents excusés :

M. AZEROUAL ayant donné pouvoir à Mme ALEXIS
M. ENCINAS ayant donné pouvoir à M. STEPHAN
Mme FENEUILLE ayant donné pouvoir à M. GIRIER-DUFOURNIER
M. NICOLAS ayant donné pouvoir à M. JOURNET
M. VESCHAMBRE ayant donné pouvoir à M. VAN HAVERMAET
M. LE GOAZRE DE TOULGOET ayant donné pouvoir à Mme THOUVENIN
Mme VLERICK ayant donné pouvoir à Mme ARBI
M. GODEFROIT ayant donné pouvoir à M. BOULARAND
M. CARON ayant donné pouvoir à M. BONNERAVE
M. HENRY ayant donné pouvoir à M. MILLOUR

Absents :

Mlle BARHOUMI
Mme GUIHENEUX
Mme MARCHAND
Mme MAZURE

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas besoin de quorum.

Les Elus de l'opposition demandent que le Conseil Municipal soit filmé et enregistré. Le Conseil municipal est arrêté à 18h35 le temps que Monsieur le maire obtienne certains renseignements quant à la possibilité de filmer et d'enregistrer sans demande d'autorisation préalable.

Pendant ce temps et ce depuis le début de la réunion, Monsieur Lemaire représentant de l'opposition filme sans interruption.

La séance reprend à 18h50

Monsieur le Maire propose une secrétaire de séance : Mme THOUVENIN

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2007

L'opposition signale avoir envoyé des observations.

Monsieur le Maire indique que les observations reçues seront ajoutées au présent compte rendu.

Monsieur MILLOUR indique qu'il attend la copie des courriers des 2 Directeurs d'école satisfaits des prestations de nettoyage de la société SUN SERVICE.

Le Procès Verbal est adopté par 16 voix POUR et 4 voix CONTRE (Messieurs BONNERAVE, MILLOUR, CARON, HENRY)

2-REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2006

Conformément à la nomenclature M14, il s'agit de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2006.

Il est proposé de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2007 les résultats de l'exercice 2006 suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2006 : + 732 202.74 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2006 : - 551 812.35 €

INVESTISSEMENTS

Restes à réaliser recettes 2006 : + 397 877.91 €

Restes à réaliser dépenses 2006 : - 570 221.81 €

Soit un solde final d'investissement de : - 724 156.25 €
(besoin de financement)

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2006 DE FONCTIONNEMENT :

- 724 156.25 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en financement du solde final d'investissement
- 8 046.49 € en R 002 « résultat de fonctionnement reporté »

La délibération est adoptée par 16 voix POUR et 4 CONTRE (Messieurs BONNERAVE, MILLOUR, CARON, HENRY)

3-VOTE DES 4 TAXES

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

	TAUX	BASES BRUTES	PRODUIT
Taxe d'habitation	20.83 %	4 507 000.00	938 808.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.62 %	2 825 000.00	667 265.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.56 %	40 900.00	23 951.00
Taxe professionnelle	13.72 %	1 189 000.00	163 131.00

baisse du taux de la taxe professionnelle de 2% points de base

baisse du taux des 3 autres taxes de 1.5%

Total produit fiscal 7311= 1 793 155.00 €

La délibération est adoptée par 16 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Messieurs BONNERAVE, MILLOUR, CARON, HENRY)

4-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Section fonctionnement

dépenses			recettes		
011	Charges à caractère général	1 182 400.00	70	Produits des services et domaine	300 000.00
012	Charges de perso et frais assimilés	1 775 000.00	73	Impôts et taxes	2 209 155.00
65	Autres charges de gestion courante	327 500.00	74	Dotations et participations	1 668 115.00
			75	Autres produits de gestion courante	65 150.00
			013	Atténuation de charges	25 000.00
66	Charges financières	210 000.00			
68	amortissements	75 000.00		Total recettes réelles de fonctionnement	4 267 420.00
	Total des prélèvements au profit de la section d'investissement	705 566.49		Résultat reporté	8 046.49
	Total	4 275 466.49		Total	4 275 466.49

Section investissement

dépenses			recettes		
1641	Remb du capital des emprunts	108 219.33	10	Dotations fonds divers et réserves	913 156.25
21	Immobilisations corporelles	50 000.00	13	Subventions d'investissement	628 993.20
23	Immobilisations en cours	1 921 778.19	1641	emprunts	481 437.83
D001	Solde d'exécution négatif reporté	551 812.35	28	Amortissement des immobilisations	43 000.00
	RAR	570 221.81	48	Charges à répartir	32 000.00
			021	Virement de la section de fonctionnement	705 566.49
				RAR	397 877.91
	Total	3 202 031.68		Total	3 202 031.68

Dépenses de fonctionnement

Chap. 011 : maintien des dépenses au niveau de 2006 avec prise en compte de l'action envers les jeunes pour 35 150 €

Chap 012 : maintien des dépenses de personnel (évaluées)

Chap 65 : augmentation des subventions aux associations passage de 58 300 € à 64500 €

Chap 66 : intérêts d'emprunt simulés

Chap 68 : dotations aux amortissements annexés aux documents pour 43 000 € ; charges à répartir pour 32 000 €

Recettes de fonctionnement

Chap. 70 : maintien au niveau de 2006

Chap. 73 :

- prise en compte de la baisse des 4 taxes
- Taxe sur l'électricité évaluée au niveau des recettes réelles de 2006 (65 000 €)

- Evolution des droits de mutation due à la prise en compte de la vente des terrains pour la réalisation de la zone d'activité

Chap. 74 :

- prise en compte des dotations fournies par la DGCL
- évolution mince de la DGF (900 079 € en 2006 et 912 012 € en 2007)
- évolution de la DSR d'environ 10% (56 293 € en 2006 et 61 081 € en 2007)
- baisse de la dotation nationale de péréquation (248 000 € en 2006 et 243 689 € en 2007)
- Evolution du FSRIF de 10% environ (263 000€ en 2006 et 280 452€ en 2007)

Chap. 75 : comprend essentiellement les loyers des Brumiers et de la Poste.

Résultat reporté : 8 046,49€

Dépenses d'investissement

Chap. 16 : remboursement de la dette en capital pour 108 219,33€

Chap. 21 et 23 :

- Travaux écoles : 59 559,67€ + RAR 40 440,33€
- Travaux voirie : 130 000€
- Nettoyage de l'église : 50 000€
- Ravalement Mairie + Poste : 50 000€
- Aménagement du Columbarium cimetière : 22 000€
- Aménagement de la place de la Mairie : 1 249 094,10€ + RAR 400 000€
- Achat de matériel divers : 49 096,78€ + RAR 903,22€
- Création du Club House tennis : 120 000€
- Aménagement des services techniques : 204 622,69€ + RAR 14 015,81€
- Eclairage public : 100 000€

Recettes d'investissement

Chap. 10 :

- T.L.E : 102 284,30€
- F.C.T.V.A : 86 814,03€
- Affectation 1068 : 724 156,25€

Chap. 13 : Subventions :

- Contrat Régional
- Contrat Contact
- Subvention parlementaire

Chap. 16 : Inscription d'un emprunt d'équilibre pour 481 437,83€

Monsieur BONNERAVE demande où se trouve le budget Fêtes et Cérémonies + 35 000€

Monsieur JOURNET indique qu'il est inclus au chapitre 011

Monsieur BONNERAVE s'inquiète où est inscrit le supplément au marché de nettoyage

Monsieur JOURNET répond qu'il est également inclus au chapitre 011

Monsieur BONNERAVE demande où sont prises les subventions de 3 000 € aux associations

Monsieur JOURNET rétorque que c'est au chapitre 65 équilibré par un emprunt d'équilibre

Monsieur STEPHAN rajoute que c'est notre budget et non celui de l'opposition

- **section de fonctionnement** équilibrée en dépenses et en recettes à 4 275 466.49 €

POUR 16

CONTRE 4 (Messieurs BONNERAVE, MILLOUR, CARON, HENRY)

ABSTENTION

- **section d'investissement** équilibrée en dépenses et en recettes à 3 202 031.68 €

POUR 16

CONTRE 4 (Messieurs BONNERAVE, MILLOUR, CARON, HENRY)

ABSTENTION

5-DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LA MAJORATION ET INTERETS DE RETARD SUR LA TAXE D'URBANISME DOSSIER PC 4309900003

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse des majorations et intérêts de retard encourus pour un montant de 130.26 € concernant la taxe d'urbanisme pour un administré.

Le Maire précise que le Trésorier Principal de Chelles donne un avis très favorable à la remise gracieuse envers cet administré.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette remise gracieuse de pénalités

Monsieur BONNERAVE annonce avoir envoyé par mail le 12 avril une question concernant la raison des remises gracieuses des taxes

Monsieur le Maire lui répond que cela ne concerne pas la taxe mais les intérêts. Le problème a été reconnu au niveau du trésorier principal de Chelles. Compte tenu des difficultés des intéressés, le trésorier principal a donné son accord quant à la remise gracieuse.

La délibération est adoptée par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Messieurs BONNERAVE, MILLOUR, CARON, HENRY) et 1 personne ne participe pas au vote (Mme FENEUILLE)

6-DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LA MAJORATION ET INTERETS DE RETARD SUR LA TAXE D'URBANISME DOSSIER PC 4300200004

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse des majorations et intérêts de retard encourus pour un montant de 41 € concernant la taxe d'urbanisme pour un administré.

Le Maire précise que le Trésorier Principal de Chelles donne un avis très favorable à la remise gracieuse envers cet administré.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette remise gracieuse de pénalités

La délibération est adoptée par 16 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Messieurs BONNERAVE, MILLOUR, CARON, HENRY)

7-DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LA MAJORATION ET INTERETS DE RETARD SUR LA TAXE D'URBANISME DOSSIER PC 4300000040

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse des majorations et intérêts de retard encourus pour un montant de 518 € concernant la taxe d'urbanisme pour un administré.

Le Maire précise que le Trésorier Principal de Chelles donne un avis très favorable à la remise gracieuse envers cet administré.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette remise gracieuse de pénalités

La délibération est adoptée par 16 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Messieurs BONNERAVE, MILLOUR, CARON, HENRY)

8-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS ECOLE 2007

Il s'agit d'adopter le programme de travaux dans les écoles et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds école 2007 dont le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 59 375 € HT.

Programme des travaux à l'école Vivaldi :

- Toiture 45 410 € HT
- menuiseries extérieures 13 965 € HT

Montant de la subvention :

- 35% jusqu'à 15 250 € HT soit 5 337.50 €

(le montant maximal annuel de travaux HT subventionnable est de 60 980.00 €)

- 25% de (59 375 – 15250) 44 125 soit 11 031.25 €

Soit un montant total de subvention de 16 368.75 € au titre du fonds école 2007

Monsieur JOURNET indique qu'il s'agit d'un complément à la D.G.E de décembre 2006.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 20 voix POUR

9-MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT PATHUS

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Saint-Pathus a été approuvé le 12 novembre 2004. Certains points réglementaires de ce P.L.U. posent des problèmes lors de l'instruction de demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses et la procédure administrative (en particulier la demande d'enquête publique) nécessaires pour la modification du P.L.U. et à signer toute convention avec le cabinet d'urbanisme Xavier FRANCOIS 3 E rue Saint Georges à Coulombs en Valois (77840) qui avait instruit le P.L.U. en 2003-2004.

Le montant de ses honoraires s'élève à 3 600 € HT pour 6 jours de travail : études et réunions en mairie.

Monsieur MILLOUR demande de retirer cette délibération dans l'attente d'informations complémentaires.

Il lui est répondu qu'il y a d'abord eu une demande orale de la DDE de Meaux, confirmée par un courrier du 6 avril 2007 (joint au dossier de ce soir)

Monsieur JOURNET lit la lettre de la DDE et précise qu'actuellement pour tout terrain inférieur à 800 m² les extensions des bâtiments sont impossibles. Nous avons eu connaissance de ce problème et allons lancer une modification du PLU selon les procédures en vigueur.

La délibération est adoptée par 16 voix POUR et 4 personnes ne participent pas au vote (Messieurs BONNERAVE, MILLOUR, CARON, HENRY) considérant que cette délibération est illégale

10-COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Monsieur JOURNET fait la lecture des arrêtés de délégation :

- **arrêté n°07-044 du 22 mars 2007** portant signature d'un marché à procédure adaptée. Marché de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de création de locaux de stockage pour les services techniques communaux
- **arrêté n°07-046 du 28 mars 2007** portant signature d'un contrat de télésurveillance alarme intrusion avec la société P.I.L.E.S pour la maison de la solidarité

11-QUESTIONS DIVERSES

- 1) **vous nous avez indiqué que la livraison du lotissement des Petits Ormes se ferait en plusieurs tranches étalées sur 30 mois. Quand est-il aujourd'hui au vu du retard pris dans la livraison des infrastructures ? Comptez-vous modifier la carte scolaire et avez-vous des prévisions quant au nombre potentiel d'enfants scolarisés dans nos écoles ?**

Il est répondu par Monsieur le Maire qu'effectivement les tranches s'étaleraient sur 30 mois au total et que 59 enfants sont recensés à ce jour pour les deux tranches. Une moitié des pavillons est rattachée à l'école A. Vivaldi (ceux se situant près des Petits Ormes) et l'autre moitié à l'école C. Perrault. Actuellement la répartition prévue est de 25 enfants pour l'une et 35 enfants pour l'autre pour les 74 pavillons.

- 2) **Vous avez précisé, lors du conseil municipal du 16 mars 2007, que la rue des Petits Ormes serait refaite à la charge du lotisseur. Puis, dans vos réponses aux questions diverses, que cette réfection était en cours de négociation avec le lotisseur. Vos tergiversations ne sont pas retranscrites dans le compte rendu. Quand est-il exactement, ainsi que du trottoir complètement défoncé par les engins de terrassement ? Ne pouviez-vous imposer au constructeur un collecteur parallèle à la rue plutôt que de le raccorder sur celui du lotissement des Meckers (rue des Charmes) déjà saturé lors des gros orages ?**

Monsieur le Maire précise que pour la réfection de la route des Petits Ormes, rien n'est arrêté. Nous faisons le forcing.

Le trottoir défoncé sera refait par celui qui l'a défoncé. Il y aura un trottoir propre côté lotissement.

Le collecteur a été étudié par le service assainissement de l'intercommunalité. Les débits sont bons.

Les deux bassins de rétention des Petits Ormes vont être légèrement agrandis.

Les plans d'aménagement de la rue Blériot sont faits et un deuxième bassin est prévu en haut de la rue des Marronniers. Il n'y a pas encore d'échéancier.

Pour plus d'informations il faut voir avec l'intercommunalité. Les appels d'offres vont être lancés pour le premier bassin.

La séance est levée à 19h30.

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Saint-Pathus, le 25 avril 2007

Le Maire,
Daniel STEPHAN